

COMMUNE DE CHAMBILLY

Procès-verbal

Séance du 15 Octobre 2026

Date de convocation : 08 Octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze du mois d'Octobre à dix-neuf et trente minutes.

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence M. Joachim DOS SANTOS PENIDA, Maire.

Présents : M. Joachim DOS SANTOS PENIDA, M. Michel COIFFARD, Mme. Marie-Josèphe BEAUCHAMP, M. Julien DESBOIS, Mme. Catherine SAUVADET, Mme. Noëlle DEL PUP, M. Cédric RAQUIN, M. Manu CHARDON, Mme Béatrice MARET.

Excusée : Mme. Estelle RATS

Secrétaire de séance : Mme. Catherine SAUVADET.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV du 03 Septembre 2026
- Adhésion au SPANC des communes de : Ouroux sous le bois, Ste Marie et St Symphorien des bois
- Création de poste adjoint technique à temps non complet, modification du tableau des effectifs
- Recrutement adjoint technique à compter du 02 Novembre 2026
- Désignation d'un référent pour le relais lecture
- Recrutement d'un agent recenseur
- Projet rénovation salle polyvalente, étude de proposition de l'ATD71
- Infos et questions diverses

Ajout à l'ordre du jour :

Monsieur Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Remboursement peinture à M. Roger DELORME

Après en avoir délibéré et avec 9 voix pour, le conseil municipal accepte l'ajout à l'ordre du jour du point cité ci-dessus.

Délibérations

Approbation du procès-verbal du 03 Septembre 2026 :

Avec 9 voix pour, le procès-verbal du 03 Septembre 2026 est approuvé.

Adhésion au SPANC des communes de : Ouroux sous le bois, Ste Marie et St Symphorien

des bois :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que les communes d'Ouroux sous le Bois Sainte Marie (délibération du 21/05/2026) et de Saint Symphorien des Bois (délibération du 10/09/2026) ont sollicité leur adhésion au SPANC du Brionnais créé, par arrêté de Madame la Préfète de Saône et Loire le 30 novembre 2007.

Lors de l'Assemblée Générale en date du 21 septembre 2026, le Comité Syndical du Spanc du Brionnais a accepté les adhésions de la commune d'Ouroux sous le Bois Sainte Marie (64 ANC) et de la commune de Saint Symphorien des Bois (260 ANC) au 01 janvier 2027, aux conditions définies par l'assemblée délibérante, pour satisfaire aux demandes ponctuelles des usagers.

Les visites systématiques commenceront dès 2028.

Ces collectivités devront désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'approuver les adhésions des communes d'Ouroux sous le Bois Sainte Marie et de Saint Symphorien des Bois.
- sollicite de Monsieur le préfet de Saône et Loire, la prise de l'arrêté correspondant.

Création de poste adjoint technique à temps non complet, modification du tableau des

Effectifs :

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Il appartient au conseil municipal, de créer un emploi permanent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De créer un emploi permanent d'adjoint technique pour la fonction d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire 24h, le recrutement est ouvert aux fonctionnaires et à défaut aux agents contractuels en vertu des articles L332-8 du code général de la fonction publique (*les créations d'emploi ne nécessitent pas de saisine du comité social territorial*)
- La rémunération de l'agent contractuel sera calculée en fonction de sa qualification et de son expérience professionnelle et par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
- Le Conseil municipal autorise le Maire à recruter pour répondre aux besoins permanent de la commune
- Les dépenses afférentes à ce recrutement sont inscrites au budget
- Le tableau des effectifs est mis à jour selon l'annexe 1 de cette délibération

ANNEXE DELIBERATION CREANT L'EMPLOI (n°202610192)	GRADE	EMPLOI	Durée hebdomadaire	EFFECTIFS au : 15/10/2026 Date de l'actuel tableau des effectifs	Effectifs au 1er/11/2026
20/09/2026	Rédacteur	Secrétaire générale de mairie	24h	1	1
04/06/2008	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint technique	35h	1	1
15/10/2026	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique	24h	0	1
03/07/2018	Adjoint technique	Entretien des bâtiments communaux	12h	1	1
TOTAL				3	4

Recrutement adjoint technique :

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de recruter un adjoint technique. Il précise que suite à la parution de l'offre d'emploi, plusieurs candidatures ont été reçues et examinées. Celle de M. Adrien MILLAUD correspond le mieux au poste. Il est demandé aux membres du conseil de se prononcer. Après en avoir délibéré et avec 9 voix « pour », le conseil municipal :

Décide de recruter Monsieur Adrien MILLAUD à compter du 1^{er} Novembre 2026 et jusqu'au 31 Octobre 2027, avec une période d'essai d'un mois. Durée hebdomadaire de 24h.

Remboursement de peinture :

Monsieur le Maire explique que suite aux graffitis faits au stade, M. Roger DELORME, président de l'association « Le foot en marchant », a acheté la peinture et a effectué les travaux de remise en état. Le Maire demande aux membres de se prononcer concernant le remboursement de la peinture d'un montant de 56.62€. Après en avoir délibéré et avec 9 voix « pour », le conseil municipal accepte de rembourser la somme de 56.62€ à M. Roger DELORME.

Désignation d'un référent pour le relais lecture :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal désigne Mme Noëlle DEL PUP comme référente pour le relais lecture.

Recrutement d'un agent recenseur :

Le recensement de la population aura lieu début 2027, un agent recenseur est activement recherché pour effectuer cette mission. Une offre d'emploi est en ligne sur le site : emploiterritorial.fr

Projet rénovation salle polyvalente, étude de proposition de l'ATD71 :

L'ATD71 a proposé de faire une étude concernant un projet de rénovation de la salle polyvalente. Le Maire est en charge du dossier.

Plus aucun élu ne demande la parole, la séance est levée à 21h40

La secrétaire de séance

Le Maire



C. SAUVADET

J. DOS SANTOS PENIDA